ADMINISTRATION — REDACTION
98, rue Georges, Ottawa
Tél.: *6-0514

4, rue Langevin, Hull
Tél.: 2-7884

LE DROIT

SEUL QUOTIDIEN FRANCAIS D'OTTAWA ET DE HULL

DEMAIN
NUAGEUX ET DOUX
MAXIMUM HIER 34
MINIMUM (NUIT) 32
A 8 H. CE MATIN 32

26e Année No 65 — OTTAWA SAMEDI 19 MARS 1938 — Le numéro: 3 sous

Guerre évitée entre la Pologne et la Lituanie

La Lituanie accepte l'ultimatum polonais

Toutes les demandes sont acceptées sans condition. — La réponse de la Lituanie est remise au ministre de la Pologne à midi.

GESTE DE MODERATION

On procédera avant le 31 mars à la création de légations réciproques à Kaunas et à Varsovie.

UN BON ACCUEIL

KAUBAS, 19 — (P.C.-Havas) — La force a obligé la Lituanie à accepter l'ultimatum polonais demandant le rétablissement de relations diplomatiques entre elle et la Pologne, a déclaré le parlement lituanien dans une motion adoptée à l'unanimité après que le premier ministre intérimaire Jokubas eut annoncé la décision du gouvernement.

VARSOVIE, 19 — (P. A.) — La guerre est apparemment évitée entre la Pologne et la Lituanie, par l'acceptation sans condition par la Lituanie de toutes les demandes polonaises.

Le ministre de Lituanie à Tallinn, Estonie, a remis la réponse du gouvernement au ministre de la Pologne, à midi.

La nouvelle qu'il n'y aurait pas de guerre entre les deux pays voisins de la Baltique a causé une grande satisfaction à Varsovie. Le gouvernement polonais est déterminé à ne rien faire pour humilier la Lituanie.

On dit, dans les milieux officiels, que l'acceptation par la Lituanie des conditions polonaises est regardée non pas comme la soumission à un ultimatum mais comme un geste de modération et de bonne entente. La Pologne fera tous ses efforts pour que les négociations soient amicales, dit-on.

Au moment où on annonça la nouvelle du règlement de la question, l'infanterie, l'artillerie, la cavalerie, des chars d'assaut et des aéroplanes polonais se trouvaient en face de Kaunas, capitale de la Lituanie.

Des journaux annoncèrent que des unités de la marine polonaise étaient parties de Gdynia, port polonais de la Baltique, et se dirigeaient vers le nord, probablement vers la Lituanie.

CONDITIONS ACCEPTEES

(P.C. — Havas)

VARSOVIE, 19. — Le gouvernement lituanien a accepté ultimatum polonais, annonce-t-on officiellement ici aujourd'hui.

La nouvelle que Kaunas avait accepté les demandes polonaises, en vue de la reprise des relations diplomatiques normales entre deux pays, a été reçue quelques heures avant l'expiration de l'ultimatum.

La tension amenée par la possibilité d'une invasion polonaise armée de la Lituanie, au cas où Kaunas aurait rejeté les demandes polonaises, a diminué après qu'ont eut annoncé que toutes les conditions étaient acceptées.

La création de légations réciproques à Kaunas et à Varsovie aura lieu avant le 31 mars, annonce-t-on. Les relations diplomatiques furent rompues en 1930, à la suite de l'occupation de Wilno par les Polonais.

LE BILL LACROIX EST VOTÉ AUX COMMUNES

Pour nos futurs voyages

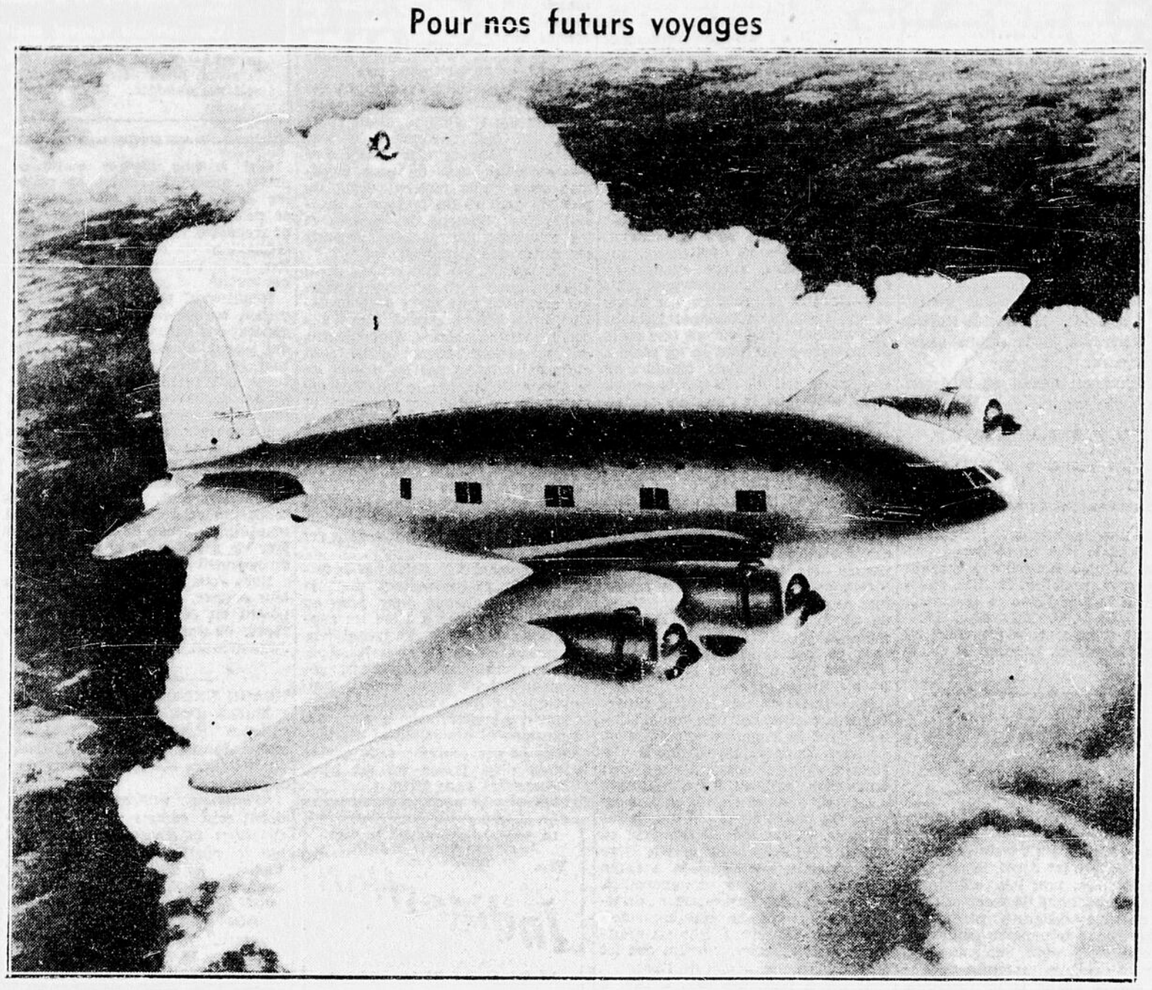

La Société Boeing Aircraft, de Seattle (Washington), est à construire une escadrille de gros avions de transport, d'après le modèle ci-haut. Ces machines, à cabines scellées, pourront transporter chacune 33 voyageurs et voler dans la substratosphère. Elles seront mises en service à l'été.

Le texte sera soumis à la Chambre haute

Cette législation, votée à l'unanimité des voix à la Chambre basse, amende la loi du Service civil.

M. BENNETT

Le bill de M. Wilfrid Lacroix, député libéral de Québec-Montmorency, qui amende la loi du service civil de façon à empêcher à l'avenir la nomination ou le transfert dans la province de Québec de fonctionnaires anglais uninlingues, a été adopté en troisième lecture, hier soir, à la Chambre des Communes, sans opposition. Puis on décida à l'unanimité de l'envoyer au Sénat.

On sait déjà que cette législation forcera les nouveaux fonctionnaires fédéraux venant en contact avec le public de parler la langue de la majorité dans la localité ou le district où ils se trouvent en fonctions. En pratique le bill Lacroix amènera la nomination d'employés civils de la langue française, non seulement dans Québec, mais aussi dans les provinces à importantes minorités françaises comme l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba et l'Alberta. Car, dans nombre de centres de ces provinces, la majorité de la population est de langue française.

OBJECTION DE BENNETT

Il n'y eut qu'une objection soulevée par l'hon. R. B. Bennett qui approuva le principe du bill, mais exprima l'opinion que cette législation aurait comme résultat final de travailler contre le bilinguisme. Le chef conservateur dit que cette loi offrait un danger parce qu'elle donnerait la préférence à la langue de la majorité sur celle de la minorité.

L'hon. Fernand Rinfret rassura M. Bennett qui craignait que la qualification de langage requise désormais des candidats au service civil n'affecte le niveau du fonctionnarisme fédéral. "Cela ne veut pas dire, nota le secrétaire d'Etat, que les autres qualifications ne seront plus requises aux examens du service civil".

LAPOINTE ET RINFRET

M. Rinfret ne manqua pas de faire remarquer que le comité parlementaire d'enquête sur le service civil qui avait étudié, amendé, puis adopté le bill Lacroix, recevait l'entier appui du gouvernement au sujet de la décision qu'il avait rendue.

L'hon. Ernest Lapointe félicita alors le comité d'en être venu à une conclusion conciliant les vues non seulement des membres du comité, mais aussi celles de la Chambre "Même ceux, dit-il, qui ont exprimé des divergences de vue s'accordent sur le principe du bill. Si nous approuvons le principe, quel mal peut-il y avoir à l'exprimer dans une législation?"

UN NOUVEL ESPRIT

"Ce que j'aime dans ce bill", nota avec beaucoup d'à propos le secrétaire d'Etat, "c'est qu'il crée un nouvel esprit en ce qui concerne les nominations de fonctionnaires. Ce qui ne veut pas dire toutefois que, lorsqu'il s'agira d'un centre français où se trouve une importante minorité anglaise, on la négligera".

Ont aussi fait quelques remarques en marge de cette législation, MM. Thomas Reid, député libéral de New-Westminster; A. A. Heaps, député C.C.F. de Winnipeg-Nord; A. J. Brooks, député conservateur de Royal; et Angus MacInnis, député C.C.F. de Vancouver-Est.

ILSLEY EN LICE

L'hon. J. L. Ilsley, ministre du revenu national, prit aussi part à la discussion et refuta quelques-unes des objections du chef conservateur.

Prix de la paix avec l'Allemagne

(Presse Associée)

PRAGUE, Tchécoslovaquie, 19 —On apprend aujourd'hui de sources diplomatiques que Hitler a demandé que la Tchécoslovaquie renonce à une alliance militaire avec la Russie soviétique, comme prix de la paix avec l'Allemagne.

LOI SUR LA CONSTRUCTION DES PONTS

TORONTO, 19.—Un projet de loi présenté par le ministre de la Voirie, M. McQuesten, accordera au gouvernement — s'il devient loi — autorité complète sur la construction des ponts au-dessus de "certains cours d'eau." Le gouvernement a surtout en vue le pont qu'on devra construire sur le Niagara pour remplacer le pont emporté par la débâcle il y a quelques semaines.

Les nationaux préparent une autre avance

LE GENERAL FRANCO CONSOLIDE SES LIGNES AU SUD-EST DE CASPE ET D'ALCANIZ.

(Presse associée)

HENDAYE, France, 19. — L'offensive des nationaux contre la Catalogne se ralentit aujourd'hui, mais les bombardements, lancés en vue de démoraliser le gouvernement, ont pour effet de joncher Barcelone de morts et de blessés.

Le général Franco a consolidé ses lignes avancées au sud-est de Caspe et d'Alcaniz, dans le but de faire une nouvelle avance vers la Méditerranée. Le combat se réduit aujourd'hui à des batailles de peu d'importance entre les avant-gardes nationales et les arrière-gardes du gouvernement.

Les autorités estiment qu'à Barcelone 600 personnes ont été tuées et 1.200 blessées.

Les troupes de Franco qui sont au delà de Caspe visent Maella, à cinq milles des frontières de la Catalogne. Le prochain objectif est le raccordement de chemin de fer faisant communiquer Caspe avec la route principale entre Alcaniz et Candesa.

Les taxes des contribuables aux écoles séparées montent de 0,44 millième, cette année

L'augmentation de la taxe pour les contribuables aux écoles séparées n'affecte pas les contribuables aux écoles publiques.

L'impôt municipal pour tous les contribuables d'Ottawa augmentera cette année de 0,44 millième. Tel est l'effet de la décision prise hier par le Bureau des Commissaires, au cours d'une réunion spéciale. En pratique, seuls les contribuables des écoles séparées se ressentiront de cette hausse. En effet, la Commission des écoles publiques a diminué l'allocation annuelle qu'elle demande à la ville d'un montant équivalent à 0,44 millième. La Commission des écoles séparées, malgré un déficit prévu, n'a pas augmenté son taux d'impôt scolaire. L'abrogation de la loi sur les impôts des sociétés commerciales la prive d'une somme de $30,000 qui va aux écoles publiques. C'est ainsi que les écoles publiques peuvent demander moins d'argent à la ville pour fins d'administration. Le Bureau des Commissaires a décidé d'appliquer au fonds général la réduction effectuée dans la somme accordée aux écoles publiques. D'autre part, il a augmenté de 0,44 millième le taux municipal. En conséquence, les contribuables des écoles séparées devront payer cette année $46,28 par mille dollars d'évaluation au lieu de $45,84 l'an dernier, tandis que les contribuables des écoles publiques payeront comme l'an dernier $39.00 par mille dollars d'évaluation.

Une distinction à établir ici, pour la bonne intelligence de ce qui précède, c'est que la Commission des écoles séparées fixe un taux tandis que la Commission des écoles publiques demande une somme globale à la ville pour administrer ses services. La réduction d'un dixième de mille pour le Collegiate Institute va aussi au fonds général. Tous les contribuables paient le taux d'impôt pour le Collegiate.

L'an dernier, la ville avait abaissé son taux général municipal et la commission des écoles publiques avait demandé plus que d'habitude. Cette année, l'inverse se produit. Les écoles publiques demandent moins mais la ville augmente le taux commun, tandis que la commission des écoles séparées maintient le sien au même niveau.

C'était hier la première réunion du bureau des commissaires spécialement consacrée à l'étude du budget. Il y aura réunions aujourd'hui et lundi pour continuer cette étude. On compte sur la présence du commissaire Putman, chargé de la finance municipale, qui était absent à la dernière réunion.

Il y aura probablement une assemblée spéciale du conseil municipal pour examiner sommairement le budget avant qu'il soit présenté à la réunion régulière des conseillers.

Etaient présents à l'assemblée d'hier: le maire Lewis, les commissaires E.-A. Bourque, G.-M. Geldert et J.-E. McVeigh.

CAUSE REGLEE

CORNWALL, 19. — Mme George Black, de Montréal, qui avait intenté une action en dommage au montant de $20.000 contre Aris Guertin et L. Piedalue, de Saint-Jean (Qué.), a démit pour $2.750, dans une entente hors cour. Mme Black avait perdu son mari dans un accident d'automobile en octobre 1936.

CINQ ANS DE PRISON

BROCKVILLE, Ont., 10.—Harry Allard, arrêté à Windsor pour vol à main armée commis sur la personne de William Moxam, chauffeur de taxi de Prescott, a été condamné hier à cinq ans de pénitencier à Kingston et à 15 coups de fouet. Mme J.-O. Nutbrown, alias Estella Hannon, complice d'Allard, a été condamnée à un terme de pas moins de six mois et de trois mois conditionnels.

LES ENVOLÉES DE WILKINS SUSPENDUES

IL EST CONVAINCU QUE LES AVIATEURS RUSSES N'ONT PU SE RENDRE A LA COTE DE L'ALASKA.

(Presse canadienne)

EDMONTON, 19. — Sir Hubert Wilkins et ses compagnons, convaincus que les six aviateurs russes n'ont pu atteindre la côte de l'Alaska, prennent un repos ici aujourd'hui. Après cinq mois de recherches dans la région arctique, ils ont fait hier une envolée d'Aklavik jusqu'ici, distance de 1.475 milles, en neuf heures et 45 minutes.

Les envolées de recherches de ce côté nord américain de l'océan Arctique sont terminées, du moins jusqu'au printemps, mais il est possible que les chercheurs partent de bases de la terre ferme asiatique.

Sir Hubert et son groupe ont recherché les aviateurs, perdus le 13 août dernier, pendant une envolée transpolaire qui devait les transporter de la Russie aux Etats-Unis, en survolant le pôle nord.

Hommage du Card. Pacelli à Veuillot

PARIS, le 19. — (P. C.-Havas) — La France catholique célébrera prochainement le centenaire de la conversion de Louis Veuillot.

A ce propos François Veuillot, petit-fils de l'illustre polémiste révèle un hommage inédit rendu par le cardinal Pacelli, secrétaire d'Etat de Pie XI, à la mémoire de son grand-père.

"La conversion de Veuillot est assurément dans l'histoire religieuse du siècle dernier un des événements qui méritent une célébration solennelle. Il valut en effet à la cause de Jésus-Christ un éminent défenseur dont les convictions profondes et la fermeté de caractère firent un soldat redoutable dans le domaine de la polémique religieuse. Veuillot, éminent champion du journalisme catholique, a bien mérité de l'Eglise. Le Saint-Père se réjouit que le centenaire de sa conversion donne aux journalistes catholiques l'occasion de se retremper dans leur vocation qui est de répandre la vérité avec ardeur et charité. Il accorde de tout coeur à tous ceux qui participeront à cette célébration spéciale sa bénédiction apostolique."

André Mathieu renonce à aller en Autriche

PARIS, 19. — André Mathieu, le jeune pianiste prodige canadien, n'ira pas en Autriche, où il devait faire une tournée de concerts. Son père, qui est un pianiste canadien distingué, a annoncé cette décision au lendemain de la consommation de l'Anschluss.

UNE AMBULANCE PREND FEU

Une ambulance qui attendait un blessé à la porte d'un médecin, prit feu vers 11 heures hier soir, rue Somerset, près de la rue Bay. Les pompiers de la caserne de la rue Pretoria éteignirent facilement le feu avant que les dégâts ne soient considérables.

Les séances du comité des comptes publics auront lieu sur le parquet de la Chambre

QUEBEC, 19. — A l'issue de la séance de l'assemblée législative, hier après-midi, M. Maurice Duplessis, premier ministre de la province, a annoncé qu'à l'avenir le comité des comptes publics siégera sur le parquet de la Chambre. Jusqu'ici, les séances avaient lieu dans la salle du Comité des bills privés.

"Vu l'intérêt que cette enquête suscite, a-t-il dit, une foule considérable assiste aux séances, l'atmosphère devient surchargée et les membres du comité travaillent dans des conditions telles qu'ils sortent très fatigués de la salle du comité. Nous avons discuté la chose et je crois que le moyen le plus simple, c'est de tenir les séances à la Chambre. Les auditeurs pourront prendre place dans les galeries et nous pourrons travailler plus à l'aise".

La Chambre a adopté deux bills publics, hier après-midi; un permettant au gouvernement de conclure des ententes avec les compagnies minières pour la création de mines-écoles et l'autre modifiant la loi des mines.

Lors de l'étude du premier bill, M. Onésime Gagnon, ministre des Mines, a déclaré que plus de 400 jeunes gens ont déjà exprimé le désir de bénéficier de la mine-école que le gouvernement a déjà acheté à Val-d'Or au prix de $45.000. Il va en coûter $66.500, dit-il, pour équiper cette mine école et y loger les étudiants une première année. Comme elle entre dans le plan d'aide à la jeunesse communément appelé entente Bilodeau-Rogers, les deux gouvernements doivent souscrire à part égale pour en défrayer l'entretien et le fonctionnement. On y admettra environ 50 à 60 élèves. Après 8 mois les élèves seront aptes à prendre de l'emploi dans les mines. Il sera ainsi possible de former entre 120 et 150 élèves par année. Mais le gouvernement ne veut pas s'en tenir là et il établiera probablement d'autres mines-écoles dans d'autres centres de la province.

Le second bill adopté hier modifie la loi des mines de façon à permettre au gouvernement de créer des villages miniers sans payer d'indemnité aux propriétaires des claims dans les limites desquels ces villages seront construits. Le premier ministre a exprimé l'avis qu'il n'est pas juste d'abandonner aux concessionnaires de droits de mines la surface des terrains qu'ils exploitent. Dans le passé, les compagnies se rendaient maîtresses de tout et exigeaient des droits exorbitants à ceux qui voulaient se bâtir. La loi déclare que le gouvernement n'aurait à payer aucune indemnité aux compagnies pour prendre possession de ces terrains en vue d'y établir des villages miniers.

La Chambre s'est ajournée de bonne heure à mardi après-midi.

Vallée de l'Outaouais et haut du St-Laurent. — Beau et doux aujourd'hui et partiellement dimanche. Sur le soir, orages, dimanche.

MAXIMUM HIER 34
MINIMUM (nuit) 32

A 8 heures ce matin: Dawson, 10; Aklavik, 16 sous 0; Simpson, 18; Smith, 14; Pr. Rupert, 36; Victoria, 36; Kamloops, 38; Jasper, 26; Calgary, 30; Edmonton, 24; Pr. Albert, 30; Churchill, zéro; Moosonee, 40; S. Ste-Marie, 36; London, 34; Toronto, 36; Kingston, 34; **OTTAWA**, 32; Montréal, 34; Doucet, 34; Québec, 30; Saint-Jean, N.B., 30; Moncton, 25; Fredericton, 30; Halifax, 32; Charlottetown, 34; Détroit, 40; New-York, 44; Miami, 74; Los Angeles, 54. Bermudes, 64.

Hitler demande encore quatre autres années

Il désire, dit-il, compléter la tâche qu'il a entreprise dans le Reich. Un avertissement à la Tchécoslovaquie. Le Reichstag est dissous et les élections auront lieu en Allemagne le 10 avril.

(Presse associée)

BERLIN, 19. — Le chancelier Hitler a parlé hier soir du sort de l'Autriche comme avertissement à la Tchécoslovaquie. Il demande au Reichtag quatre autres années pour compléter la tâche entreprise dans le Reich.

Avant que Hitler commençât son discours de 38 minutes, le feld-maréchal Hermann Goering, comme président du Reichstag, en annonça la dissolution ainsi que des élections le 10 avril en nouvelle Allemagne.

Hitler déclara que toute l'Allemagne et non seulement l'Autriche voterait en même temps sur le plébiscite d'union de l'Autriche avec l'Allemagne.

On a déjà fixé le 10 avril pour le plébiscite en Autriche. Le nouveau Reichstag sera le premier à représenter l'Allemagne agrandie.

Hitler a remercié Mussolini de nouveau pour son approbation de la conquête autrichienne. Les frontières de l'Italie, dit-il, demeurent pour nous inviolables, et la nation allemande appuie cette promesse.

Hitler prend en pitié les démocraties parce qu'elles ne comprennent pas l'acte qu'il a fait en annexant son voisin du sud. Etat qui, dit-il, était basé sur la violation du droit de détermination par soi-même de 6.500.000 habitants d'origine allemande.

En se justifiant de s'être emparé de l'Autriche, Hitler dit que sa décision de marcher sur le pays de sa naissance lui fut dictée par la réalisation qu'autrement une guerre civile sanglante aurait éclaté. J'étais déterminé, dit-il, à épargner à l'Autriche le sort de l'Espagne. Von Schuschnigg peut remercier Dieu que j'ai agi, car cette démarche a sauvé la vie de 10.000.000 de personnes.

Je vous ai convoqués, dit-il, pour vous donner des explications sur les événements récents. De plus, je vous ai mis au courant des décisions affectant le peuple allemand et le Reichstag.

Faisant une revue des faits accomplis l'an dernier, il dit: Le seul peuple en Europe auquel on nia le droit de détermination par soi-même a été le peuple allemand. La Grande Guerre et ses conséquences ont augmenté la désunion allemande et ont semblé perpétuer tous les autres malheurs. Au lieu du droit de détermination des peuples de Wilson, sur la base duquel nous avons déposé les armes, nous avons subi la violation brutale des droits naturels de millions d'allemands. Les droits qui furent concédés aux tribus les plus primitives furent refusés à un vieux peuple de ce continent. Il se trouve certains groupes de peuples en Europe qui rendent impossible la tâche de délimiter les frontières de sorte que les intérêts de la nationalité et de l'état soient respectés avec une égale justice. Il y a cependant en Europe des formations d'Etats qui ont le sens de l'injustice nationale à tel point que la continuation de leur existence n'est possible que par l'application de la force brutale.

Hitler cita l'Autriche, qui, dit-il, était basée sur la violation du droit de détermination par soi-même de 6.500.000 gens de nationalité allemande. Cette violation, dit-il, était admise avec une franchise cynique. Il rappela que longtemps avant l'introduction du socialisme national en ce pays ou en Allemagne, un plébiscite révéla le fait que 95 pour cent de la population était en faveur de l'union des deux pays. Il ajouta que le plébiscite fut ignoré.

Comment, s'écrie-t-il, l'Allemagne pouvait-elle ne pas agir, quand des millions d'Allemands de l'autre côté de la frontière étaient cruelle-

Suite à la 14ème page

On étudiera la loi du cadenas

(Presse Canadienne)

QUEBEC, 19.—Le premier ministre Duplessis a déclaré hier soir que l'honorable Ernest Lapointe, ministre de la Justice, avait invité le gouvernement provincial de Québec à envoyer un représentant à Ottawa, le 30 mars, pour assister à la conférence entre les autorités légales du gouvernement fédéral et la ligue des droits de l'homme, dans le but de discuter la loi du cadenas adoptée par la province de Québec.

L'Angleterre ira-t-elle au secours de la France?

Au cas où l'Allemagne attaquerait la Tchécoslovaquie et que la France attaquerait l'Allemagne.

(Presse Canadienne)

LONDRES, 19. — Le premier ministre Chamberlain étudie sur fin de semaine l'importante déclaration qu'il fera bientôt au sujet de la Tchécoslovaquie. Cette déclaration, dit-on, sera étudiée par le cabinet mercredi et présentée en chambre des communes jeudi.

La question à étudier est la suivante:—

Si l'Allemagne attaque la Tchécoslovaquie et que la France en vertu de ses obligations de traité, attaque l'Allemagne, la Grande-Bretagne se portera-t-elle au secours de la France?

Dans le moment, la Grande-Bretagne n'est tenue d'aider la France que si celle-ci est victime d'une agression non provoquée. La Grande-Bretagne n'a aucune obligation spéciale envers la Tchécoslovaquie.

Le vaisseau allemand Claus Boge coule

IL JAUGEAIT 2.340 TONNEAUX. — LES 21 MEMBRES D'EQUIPAGE SONT RECUEILLIS, EXCEPTE LE CAPITAINE.

(Presse associée)

COPENHAGUE, 19. — Le vapeur allemand Claus Boge, qui jaugeait 2.340 tonneaux, et était en route d'Oslo, Norvège, pour le port espagnol de Huelva, a coulé dans la mer du nord, au large du phare Hornsrev, à la suite d'une explosion.

Le vaisseau a coulé dix minutes après qu'un signal de détresse eut été envoyé. Le vapeur suédois Sverre Nergaard a sauvé les 21 membres d'équipage, à l'exception du capitaine, qui, craint-on, a perdu la vie.

Les rapports faits de l'accident sont contradictoires. L'un dit qu'il a été causé par une mine et l'autre que l'explosion s'est produite dans la cale du navire.

Mouvement maritime

ARRIVEES

Navires	à	de
Europa	N.-Y.	Brême
Bremen	Southampton	N.-Y.
Hamburg	Hambourg	N.-Y.
Washington	Hambourg	N.-Y.
Champlain	Funchal	N.-Y.
Kungsholm	Caracas	N.-Y.

DEPARTS

Navires	de	pour
Ile-de-France	N.-Y.	Le Havre
Rex	Gibraltar	N.-Y.
Caledonia	Glasgow	N.-Y.

Courrier transatlantique

Sur le Lady Nelson, via Halifax, pour Barbados, fermeture à 10 h. 30 p.m., le 22 mars.

Sur le Queen Mary, via New-York, fermeture à 2 h. 30 p.m., le 22 mars.

Sur le Duchess of Bedford, via Halifax, fermeture à 10 h. 30 p.m., le 24 mars.

Sur l'Aquitania, via New-York, fermeture à 2 h. 30 p.m., le 25 mars.

Sur l'Andania, via Halifax, fermeture à 2 h. 30 p.m., le 25 mars.

Sur le Lady Somers, via Halifax, fermeture à 10 h. 30 p.m., le 30 mars.

Une leçon quotidienne d'histoire de l'Imprimerie

339—

"Le **douze** a deux lignes de pied de roi; ce caractère commence la seconde classe dont chaque corps est double de la première." La précision de l'invention de Didot fut assurée par la création de son **typomètre**, établi pour la mesure des corps des caractères. Suit une description détaillée de cet instrument indispensable aujourd'hui dans toutes les fonderies.

98, rue Georges, Ottawa — Téléphone: 6-0514

Le Droit

"L'avenir est à ceux qui luttent"

Journal indépendant en politique et totalement dévoué aux intérêts de l'Eglise et de la Patrie.

Fondé le 27 mars 1913

Publié par le Syndicat d'Oeuvres Sociales (Ltée)
SIEGE SOCIAL: 98, RUE GEORGES

Services télégraphiques:
PRESSE CANADIENNE, PRESSE ASSOCIEE ET AGENCE HAVAS
Correspondants dans les principales villes et les campagnes.

Membre de l'Audit Bureau of Circulation et de l'Association Canadienne des Quotidiens.

ABONNEMENTS

Quotidien

Ottawa et Hull, par poste	$ 7.50
Union postale	12.00
Etats-Unis	8.00
Canada	5.00

Hebdomadaire

Canada	$1.50
Etats-Unis et Union Postale	$2.50

SAMEDI, 19 MARS 1938

LE SÉNAT FACILITE LE DIVORCE

Une décision païenne des sénateurs chrétiens. — La majorité de la population canadienne est opposée au divorce. — L'Eglise et les mariages mixtes. — L'attitude des tribunaux dans la province de Québec. — Sentimentalisme morbide et faux prétextes.

Le principe du bill McMeans, accordant de plus grandes facilités de divorce, a été adopté au Sénat. Seuls, les sénateurs catholiques, auxquels s'est adjoint un très petit nombre de sénateurs protestants, ont voté contre son adoption.

L'attitude des sénateurs est pour le moins surprenante. Que, dans des pays où l'irréligion a fait des ravages et où la civilisation chrétienne a cédé la place au matérialisme et à un néo-paganisme, les lois divines du mariage soient violées et que des législateurs leur substituent des lois antinaturelles et antireligieuses, cela se comprend, sans s'excuser. Mais que, dans un pays qui est resté chrétien dans son ensemble, dont les législateurs, à peu d'exceptions près, appartiennent à la religion chrétienne, la loi divine du mariage soit battue en brèche, cela ne se conçoit pas. On peut supposer, en effet, que la population canadienne, composée en majorité de catholiques et d'anglicans, est opposée au divorce.Cependant, il faut admettre la réalité des faits. Un Parlement, composé en majorité de chrétiens, révoque les lois divines du mariage et fait de ce lien indissoluble une union que toutes sortes de raisons, y compris le caprice d'un moment, peuvent briser.

Quels prétextes n'invoque-t-on pas pour en arriver à cette solution extrême? L'un d'entre eux, c'est que les tribunaux de la province de Québec annullent des mariages qui, d'après la loi civile des provinces anglaises, seraient valides. Ces annullements sont peu de chose en comparaison des divorces qui sont accordés par les tribunaux des autres provinces. Un divorce est la cassation d'un mariage légitime. Une déclaration de nullité, c'est la prononciation par l'autorité compétente que tel mariage, réputé valide, n'a jamais existé. L'Eglise a fixé les conditions et les formalités du mariage et elle prononce sur sa validité, en vertu de sa juridiction supérieure et prééminente. la juridiction de l'Etat, en matière de mariage n'est que secondaire: son rôle est de sanctionner les effets civils du mariage religieux. Telle est la règle, en dépit du fait que la plupart des Etats ont empiété sur le domaine de l'Eglise. Le jugement du Conseil privé, dans le cause Despaties-Tremblay, ne peut évidemment changer en aucune façon la discipline de l'Eglise catholique. Les auteurs du Code civil de la province de Québec ont voulu et entendu, non moins évidemment, respecter cette discipline, comme aussi respecter la discipline des autres croyances religieuses. D'aucuns prétendent injustement que l'Eglise catholique est la plus grande briseuse de mariages: ils confondent les déclarations de nullité avec celles de divorce, termes qui ne sont nullement synonymes. D'ailleurs, l'Eglise a prouvé, par des actes que les circonstances rendaient héroïques, qu'elle respecte toujours le principe de l'indissolubilité du mariage. Ainsi, pour ne citer que l'exemple le plus célèbre, lorsque Henri VIII voulut abandonner Catherine d'Aragon et épouser Anne de Boleyn, et qu'en même temps il menaça le pape Clément VII d'un schisme, s'il ne voulait pas accéder à sa requête, l'Eglise répondit: "Nous ne pouvons pas." Telle fut toujours, avant et depuis, la règle de l'Eglise.

Le sénateur McMeans a fait preuve d'un sentimentalisme morbide lorsqu'il a demandé à ceux qui sont opposés au divorce de ne pas imposer leurs opinions aux autres. Mais ces opinions ne leur appartiennent pas en propre; ils ne les ont pas trouvées tout seuls; ils ne les ont pas forgées de rien: elles sont l'expression même de la volonté divine. Et puisque nous sommes sous le chapitre de la sentimentalité et qu'il en est qui ne veulent voir dans le mariage qu'un contrat purement humain, demandons-nous qui sont les plus cruels, les plus inhumains, de ceux qui préconisent l'indissolubilité de l'union matrimoniale ou de ceux qui prétendent la rompre pour une raison ou pour une autre. Les premiers comptent, pour régler les différends qui peuvent survenir, sur la patience, la charité, l'abnégation, l'amour du foyer et des enfants. Les autres font d'une infortune passagère, d'une incompréhension mutuelle qui n'est pas sans remède, d'une divergence de caractères, accident bien humain, autant de maux irréparables. Pour eux, il n'y a ni tolérance ni pardon, mais la séparation définitive et sans espoir, quelles que soient les peines et les douleurs accumulées sur son passage. La survivance du foyer, le trésor que représentent les enfants, ils ne s'en préoccupent pas; ils lâchent tout pour satisfaire à leur égoïsme, à l'appel des passions.

D'autres prétendent qu'il faut accorder nos lois matrimoniales avec celles de la Grande-Bretagne et que la nouvelle loi aura pour effet de rendre le divorce plus difficile d'accès. Notre mimétisme avec la Grande-Bretagne ne devrait pas nous conduire à de pareils abus. De plus, il est déraisonnable de croire qu'en multipliant les occasions de divorce l'institution du mariage sera mieux préservée. L'exemple de l'Angleterre est là: depuis l'adoption du bill Herbert, les divorces ne se comptent plus par centaines, mais par milliers.

D'autres veulent mettre le divorce à la portée des classes pauvres. Joli cadeau à leur faire! Ce n'est pas en ajoutant les misères morales à leur dénuement matériel qu'on les soulagera. D'ailleurs ces classes n'en veulent pas. Chez elles, règne un fort esprit de famille et elles respectent mieux les lois du mariage que les classes riches. Pauvres sont-elles au point de vue matériel, mais non pas au point de vue moral.

En acceptant le bill McMeans, le Sénat, chargé de faire observer les lois du mariage, a failli à sa mission, a rendu un mauvais service à la société.

Charles GAUTIER.

L'initiative d'un jeune de chez nous

Une école gratuite, non obligatoire et très heureuse.

Par les beaux soirs de printemps, vous recherchiez les payasages de la campagne . . . L'auto moelleux vous invite à toutes les rêveries, si votre chauffeur ne commet pas la sottise très moderne de boire la route. Devant tant de calme, tant de parfums montant des prairies en train de reverdir, vous portez une âme offerte à toutes les poésies. Vous vous étonnez même que des poèmes et des musiques ne jaillissent des entrailles de la terre. Tel bosquet doit abriter des fées, telle fontaine rafraichir la danse des gnomes. Et alors toutes les féeries qui ont ébloui votre imagination d'enfant emplissent les airs. Tant de beautés préparent à savourer les plus pures symphonies. Or, voici qu'à l'orée d'un bois montent trois voix de fillettes qui vont porter du beurre à grand'maman, qui est malade, dans un petit pot! Trois petits chaperons rouges qui tireront la chevillette, mais qui, Dieu est si bon! ne seront pas mangés par le loup. Ils chantent donc de tout leur coeur, et le bois silencieux et ombreux ne leur fait pas peur. Quel concert aurait autant de charme! Quelque chose vous dit que cela — ce chant dans le soir, sur des lèvres de tout jeunes— est d'une jolie crânerie, d'une crânerie toute à la française; certainement, quelque chose vous le dit.

La chanson française, la chanson sur des lèvres d'enfant,, c'est le passé qui revit, n'est-ce pas? Quelle joie donc de l'applaudir! Joie très rare, tant elle est d'un prix inestimable, et parce qu'elle affirme que s'il existe chez nous des âmes tenaillées par de perpétuelles angoisses, d'autres, en leur splendide candeur, se refusent à se laisser submerger. L'"âme du pays" s'en va, répètent les broyeurs de noir. Non pas, croyons-nous, tant que ce qui porte en elle-même des mystères fermés à des oreilles étrangères — la vieille chanson de nos pères — s'harmonisera à l'âme des tout petits.

Puis, la chanson est une noblesse. On chante, plutôt l'on se chante. Ainsi, à mon accent, vous me reconnaissez pour fils de telle province, de tel coin du pays commun. De secrètes affinités ne seront perçues que d'un petit nombre, mais entre toutes ces voix qui s'arrêtent et repartent sous les mêmes mots, aux mêmes rythmes, vous devinez une parenté plus intime. La chanson apprend à mieux aimer son pays et à le faire aimer.

Eelle s'en va bien un peu, la chanson venue de France, et notre art de chanter. Le modernisme est irrespectueux à mesure que nous ouvrons l'huis. Il ne frappe plus à la porte, il entre par la fenêtre: il est, malheureusement, toute la fade et larmoyante radiophonie à la mode. S'il n'était, dans les classes, quelques maitres fidèles à la chanson de jadis, c'en serait presque fini du trésor, autour duquel restent cependant des gardes attentifs. L'enseignement devient ici quelque chose d'un vif attrait, et il ne peut s'agir d'une pédagogie austère qui puisse avoir raison de la patience de jeunes cerveaux. Que plus de maitres aspirent à cette récompense!

Il y a autant de mérite, ajouterons-nous, à enseigner les règles du chant. Or, savons-nous que, dans la paroisse Notre-Dame d'Ottawa, un jeune artiste, M. Lucien Lafortune, donne gratuitement des cours de solfège aux enfants qui lui font confiance? Ceci, depuis plusieurs mois?

Nous ignorons sans doute, et sans remords, que cette initiative a trouvé, dans M. le curé de la Basilique, et chez le nouveau directeur de l'Académie, le cher Frère Marius-Anselme, le concours le plus bienveillant et le plus empressé? Concours indispensable, il va sans dire, dans les conditions où travaille le professeur bénévole.

C'est donc un peu nouveau, chez nous, qu'un artiste offre ses loisirs et son expérience grandissante pour que des élèves "apprennent à chanter sur de la beauté", et selon toutes les règles de l'art et du goût.

Donc, si, le semadi, vos enfants veulent profiter de ces cours gratuits, non obligatoires, mais singulièrement bienfaisant, conduisez-les à l'Académie pour la classe de 10 h. 45 à 11.45. Pour les jeunes filles, ces cours ont lieu le dimanche, de 2 h. à 3 h. p.m., dans la salle dite des répétitions.

Nous voilà un peu loin des petits chaperons rouges et de considérations d'usage. Nous entrons plutôt sur une terre nouvelle: dans l'enseignement théorique et pratique du chant. Et comme ces cours suppléent à ceux qui nous manquent déjà trop, il faudrait quelque témérité à un profane pour en dire l'importance et les fruits.

J'invite les parents à profiter du désintéressement de M. Lafortune et les amis du chant à suivre avec sympathie les progrès de son oeuvre.

Victor BARRETTE.

AU JOUR LE JOUR

Surplus sans impôts nouveaux

Lorsque le gouvernement soumet son budget, trois choses intéressent le citoyen ordinaire. Y a-t-il équilibre? De nouvelles taxes pointent-elles à l'horizon? Réduit-on les impôts? Pourvu que la réponse soit favorable aux deux premières questions, l'homme de la rue s'estime heureux. D'après ce critère, le budget, que le gouvernement d'Ontario a soumis, vendredi, pour l'exercice se terminant en mars 1938, plaira certainement à la population de la province en général. Le surplus des revenus sur les dépenses, pour l'exercice courant, est évalué à $3,012.702. Il s'élèvera, pour l'exercice de 1938-1939, à $288,677. M. Hepburn, qui est trésorier provincial en même temps que premier ministre, a annoncé qu'il n'augmentera pas les impôts, au cours de la prochaine année financière qui commencera le 1er avril pour se terminer le 31 mars 1939. Si le gouvernement ne diminue pas les impôts, les contribuables continueront de jouir de certaines réductions d'impôts ou de frais de permis, pratiquées l'an dernier. Le contribuable ordinaire n'en demandera pas davantage pour approuver le budget Hepburn.

Les catholiques autrichiens

Ce n'est pas sans appréhension que l'on regarde l'absorption de l'Autriche par l'Allemagne. Que sera le sort des nombreux catholiques de la nouvelle province de la république allemande? Subiront-ils persécution comme l'Eglise catholique aux mains des nazistes allemands? Ils regardent l'avenir avec résignation. Quelques-uns — sympathiques à Berlin — pensent que l'Allemagne ne suivra pas la même politique qu'elle a pratiquée jusqu'ici à l'égard des catholiques allemands. Même si fondamentalement le nazisme teuton est opposé au christianisme et au catholicisme, la raison d'Etat, dit-on, devra prendre le pas sur la logique et imposer des adoucissements à la politique religieuse autrichienne, si Hitler ne veut pas compromettre les avantages matériels qu'il peut retirer de ce coup, considéré par lui comme la plus grande oeuvre de sa vie. Nous n'avons guère confiance en ces propos optimistes. Tant mieux, toutefois, si nos prévisions sont mal fondées. Les catholiques autrichiens y gagneront un peu de cette paix qu'ils redoutent d'avoir perdu dans l'union de leur pays à l'Allemagne.

Le bilinguisme fédéral dans le Québec

Voici une lettre publiée en tribune libre dans un des derniers numéros du **Devoir**, quotidien de Montréal:

Montréal, 12 mars 1938.

M. le rédacteur,
"Le Devoir",
Montréal, Qué.

Monsieur,

"Tel que je l'ai fait savoir au ministre du Revenu national, il est de plus en plus important que les chefs de service du fédéral, ayant affaire au public dans notre province, soient des hommes bilingues.

""Le percepteur des douanes, à Montréal, M. A. Laing, est incapable de parler français; et c'est un inconvénient. Les courtiers de douane pour la plupart sont de langue française et tiennent à s'expliquer dans leur langue.

"Il serait préférable que le percepteur actuel soit transféré et remplacé par un bilingue.

"Votr tout dévoué,

"Un courtier de douane."

Voilà qui montre bien la nécessité du bill Lacroix pour exiger le bilinguisme des fonctionnaires fédéraux, notamment dans la province de Québec. La chose ne se passe pas ailleurs pour la bonne raison que l'on ne nomme pas, à Halifax ou à Vancouver, par exemple, un percepteur de douane qui parle seulement le français. On exige un candidat qui parle la langue de la majorité.

C. L'H.

EPHEMERIDES

IL Y A VINGT ANS

LE 19 MARS 1918

M. l'abbé Brophy dit à un auditoire montréalais de langue anglaise: "Les attaques contre la langue, il convient de les désigner par un barbarisme né de la guerre; elles ne sont que le camouflage des attaques contre la religion."

A propos de l'attitude francophobe de l'Association des commissaires d'écoles de la Saskatchewan, le "Phoenix" de Saskatoon, écrit: "On parle beaucoup, à tout propos, des buts de guerre et de la démocratie, des droits des nationalités et des races, de la tyrannie de la Prusse en Pologne; mais la pratique chez nous n'est pas toujours en harmonie avec les principes, ni en esprit ni en action."

Le Conseil suprême des Alliés refuse de reconnaitre les traités de paix de l'Allemagne avec la Russie et la Roumanie.

Les troupes belges repoussent plusieurs attaques allemandes près de Nieuport et de Dixmude.

Le Dr Karl Helfferich, ex-ministre des Finances en Allemagne, avoue que le blocus des Alliés a causé à son pays un tort irréparable.

M. Dunning

L'ACTION CATHOLIQUE. — Si nous en jugeons par certaines déclarations formulées la semaine dernière, à la Chambre des Communes, il ne faudra pas compter sur l'hon. M. Dunning, ministre des Finances, pour la défense de l'autonomie provinciale.

M. Dunning regrette que les provinces jouissent d'une aussi grande juridiction en matière de législation sociale et désire que le Gouvernement fédéral soit plus libre dans ce domaine.

M. le Ministre semble oublier qu'en 1867, c'est une confédération et non une union législative que l'on a bâtie.

Beaucoup de gens ont la mémoire plus heureuse. Les centralistes le constateront, un jour, lorsqu'ils verront se dessiner, dans la province, un courant de séparatisme vrai, celui-là, dont ils seront les grands coupables. — E. L.

Le parti de l'anglicisation

(1760 - 1774)

par Léo-Paul DESROSIERS

Murray, Burton et Gage préparent l'avenir.

Mais durant le régime provisoire, l'Angleterre étudie attentivement la population qu'elle est appelée à gouverner. Installés dans les trois principaux centres de population, Murray, Burton et Gage observent le pays, et chacun rédige un rapport qui fournira des matériaux de construction. Etat des fortifications, histoire de l'ancienne administration civile, relevé des recettes et des dépenses, notes sur les tribunaux, la population, les communauté religieuses, tous les sujets viennent au bout de leurs plumes. Et c'est alors que les nuages d'orage se lèvent à l'horizon du Canada.

Dès ce premier moment pointe, par exemple, le préjugé de l'ignorance des Canadiens français. L'accusation se transmettra de main en main, sans atténuation, jusqu'à Lord Durham qui la revêtira de l'éclat de son style. Murray écrit: "Les Canadiens sont très ignorants . . . Les habitants sont assez enclins à la paresse et ne s'entendent pas très bien en agriculture...

En général, ils sont excessivement ignorants; le gouvernement n'a jamais permis l'établissement d'une presse dans la colonie et très peu savent lire et écrire.

Tous ajoutent foi aux plus évidentes faussetés et aux plus atroces mensonges systématiquement semés par ceux qui avaient le pouvoir". Burton parle de "la paresse de la population".

La religion subit ensuite de fortes attaques indirectes. Murray, Gage et Burton n'ignorent point que le catholicisme tient au coeur des nouveaux sujets.

Mais Murray indique déjà la spoliation des Jésuites dans les deux phrases suivantes: "les jésuites en général ne sont ni aimés ni estimés, et cet ordre pourrait être facilement supprimé quand le gouvernement le jugera à propos, sans créer aucun embarras. Une partie de leurs propriétés pourrait être affectée à constituer un traitement pour un évêque et un chapitre".

Le gouverneur prépare encore les voies à l'interdiction, pour tout prêtre de France, d'entrer désormais au Canada. "Pour mettre fin à cette coutume, dit-il, il serait nécessaire d'encourager les Canadiens à embrasser l'état religieux". Gage insiste longuement sur le même point: "Aussi longtemps, dit-il, que le Canada sera desservi par des prêtres envoyés des séminaires de France dont ils dépendent et à qui ils doivent obéissance, le gouvernement britannique ne pourra compter sur l'attachement et l'affection de ces prêtres et de ceux qui subiront leur influence". Proposition que le gouvernement anglais adoptera tout de suite, qui se changera en ordre draconien, malgré toutes les supplications et toutes les requêtes.

Comme les Anglais de son temps, Murray entretient des préjugés contre les communautés de femme. Sous prétexte de leur venir en aide pendant la détresse qui suit la guerre, il conseille "d'exiger le paiement d'une certaine somme pour entrer dans quelqu'une de ces communautés. Cette mesure jointe à une autre qui fixerait un certain âge pour la prononciation des voeux, réformerait bientôt les pires abus de ces institutions".

Quant au clergé, Murray pousse encore plus loin la menace: il propose à Sa Majesté de "tenir ces curés dans un état de sujétion nécessaire", de faire "les nominations elle-même ou qu'elle charge de ce soin ceux qui agissent d'après ses instructions". Il fraie ainsi les voies à toutes les tentatives ultérieures de diriger et de conduire le clergé canadien; il manifeste l'état d'esprit de l'Anglais moyen de l'époque dont la religion subit de nombreuses intrusions de la part du pouvoir civil. On peut aussi noter la volonté nette de garder en tutelle les forces vives de la Nouvelle-France.

Ces rapports exposent l'origine complète d'une certaine politique. Mais en plus de quelques aperçus dangereux pour l'avenir, ils renferment des compliments. Et le gouverneur Murray n'en sera pas le moins prodigue. "Les hommes, dit-il, appartiennent à une race forte et active et jouissent d'une excellente santé; les femmes sont très prolifiques et tout porte à croire qu'il se produira une augmentation considérable de la population d'ici à vingt ans . . . Ces gens se vêtent sans recherche, ils sont vertueux dans leurs moeurs et tempérants dans leur genre de vie". Il conçoit à leur endroit de très fortes espérance: "une fois le peuple convaincu, écrit-il, qu'il n'a pas à craindre la déportation et qu'il jouira du libre exercice de sa religion, après la cession irrévocable du Canada par un traité de paix, les Canadiens deviendront de bons et fidèles sujets de Sa Majesté et le pays qu'ils habitent sera avant longtemps une riche et très utile colonie de la Grande-Bretagne". Aux Trois-Rivières, Burton partage cet optimisme, il indique aussi les dommages dont l'agriculture souffre du fait de la passion pour la pêche et la chasse toujours vivante dans le coeur des coureurs des bois. A Montréal, Gage travaille activement à la bonne entente entre les races. "En général, dit-il, le peuple semble assez bien disposé à l'égard de ses nouveaux maitres. La Crainte de perdre son papier-monnaie et la différence de religion constituent les seuls motifs d'inquiétude que j'ai pu découvrir".

Enfin, les problèmes commerciaux occupent une bonne place dans ces rapports. Murray y consacre plus d'espace que ses collègues. Il signale l'abondance de la morue, de la baleine et du saumon dans les eaux du golfe, du Saint-Laurent supérieur et des rivières qui leur apportent le tribut de leurs eaux. De même les forêts canadiennes peuvent fournir de mâts les flottes de Sa Majesté et les bois durs, servir à la fabrication de la potasse. Le commerce des fourrures sera toujours une grande source de profits, et les terres sont propres à la culture du chanvre et du lin. De son côté, Burton signale les forges des Trois-Rivières. En un mot, les commerçants anglais découvrent les immenses ressources du Canada, et ils en préparent l'exploitation méthodique.

Léo-Paul DESROSIERS.

Reproduction interdite — Tous droits réservés.)

Spectacle universitaire

La section dramatique des Débats anglais de l'université d'Ottawa a presenté, hier soir au Little Theatre, la première des trois representations de son spectacle annuel. **Seven Keys of Baldpate**, de George M. Cohan, fut joué avec un brio superbe par les acteurs du père Danis, O.M.I., et de monsieur Hayes, directeur artistique. Plusieurs nouveaux acteurs ont fait leurs débuts avec succes et les veterans de la scène se sont surpassés.

Les deux autres representations auront lieu aujourd'hui, à 2 heures 30 et à 8 heures 30 p.m., au Little Theatre. Les spectateurs sont certains de passer là des instants reposants, en admirant un beau groupe d'acteurs.

* * *

Conférence

Monsieur Léon Lortie, de l'université de Montreal, etait l'invité de la Societe des conférences de l'université d'Ottawa, dimanche dernier. Il avait pour sujet: **Violons d'Ingres.**

* * *

Ligue catholique du Film

Elle presentera, lundi soir à la salle academique, **Le Coffret de Laque**, production de France-Film.

* * *

Centre catholique

Le missel volant du Centre catholique, **Prie avec l'Eglise**, s'est encore amélioré. De délicats dessins, en brisant l'uniformité du texte, rappellent les divers mouvements et positions du célebrant à la messe. Les nombreux lecteurs de **Prie avec l'Eglise** apprecieront cette nouvelle initiative de leur feuillet dominical, qui va toujours de progrès en progrès.

Nos maitres chrétiens

Dans la livraison de mars du **Canada français**, Mgr Louis-Adolphe Paquet, de l'université Laval, fait une belle appreciation reproduite integralement dans le "Droit" de jeudi dernier du recent ouvrage du père Georges Simard, O.M.I., de l'université d'Ottawa: **"Les Maitres chrétiens de nos pensées et de nos vies.**

Incontestablement, dit Mgr Paquet, **dans le domaine confié à sa compétence** (l'enseignement de l'histoire), **le père Simard est un maitre. Il cultive l'histoire, non en simple annaliste, mais à la lumière des vérités qui rayonnent du foyer des sciences spirituelles supérieures, et dont les clartés illuminent la marche des faits, les causes des événements, la pensée profonde des acteurs très variés qui se meuvent sur la scène du monde.**

Cet historien d'Ottawa, doublé de l'étoffe d'un philosophe et d'un théologien, était sûrement très bien qualifié pour nous parler des "Maitres chrétiens de nos pensées et de nos vies."

Les vues du père Simard, au lieu de raser le sol, planent sur les sommets où elles transportent le lecteur, en lui découvrant de vastes et clairs horizons.

L'ouvrage que vient de publier le père Simard n'a, certes, rien de banal. Il fait grandement honneur à l'universtié d'Ottawa dont ce digne religieux est l'une des plus pures gloires; et, — j'ajoute, — il n'honore pas moins l'Académie Canadienne Saint-Thomas d'Aquin, qui est heureuse de compter l'auteur parmi ses membres et ses directeurs.

L'ACADÉMIE LA SALLE

Son début. — Souvenirs d'un ancien élève.

Nous avons appris récemment que les Anciens Elèves de l'Académie La Salle se proposaient de fêter cette année le soixantième anniversaire de la fondation de leur école bien-aimée. C'est une noble pensé qui mérite et recevra, nul doute, une réalisation fructueuse. Mais comme les classes de cette institution s'ouvrirent, la première fois, en la semaine du 3 septembre 1877, ce serait donc, en 1938, le soixante et unième anniversaire. Un cahier de thèmes et versions dont je me servais à cette époque lointaine et que j'ai conservé précieusement, telle une relique, porte le plus ancien millésime et détermine pour moi l'origine de l'Académie.

Le Frère André, directeur de l'école Notre-Dame, a fondé l'Académie. Au début il n'y avait que deux classes. La plus avancée, "la première", était sise à l'encoignure des rues Sussex et Guigues, à l'entresol. La "deuxième" donnait sur la rue Guigues et la cour de l'école; entre les deux, un large passage garni de patères nous servait de vestiaire. A l'extrémité de ce passage se trouvait le magasin de la papeterie. Entre la première classe et le parloir, il y avait une petite pièce où le Frère André nous donnait nos leçons de français.

Environ une centaine d'élèves de langue anglaise furent inscrits en 1877, et pas plus que six de notre parler, tous sortis de l'école Notre-Dame. Je ne me souviens pas qu'il y ait eu beaucoup de publicité concernant l'ouverture de cette académie. Moi-même, je n'ai connu ce projet qu'une journée avant le commencement du cours. D'autres, également, n'apprirent ce fait que trop tard et continuèrent leur vie scolaire dans les autres institutions où ils s'étaient inscrits, ce qui explique comment il est arrivé que le nombre d'élèves Canadiens français, au début, à l'Académie, ait été presque nul.

Le Frère André était le directeur et de l'école Notre-Dame et de l'Académie. Je le revois encore sur l'écran du souvenir, ce bon professeur, de belle stature, au visage rond et légèrement criblé de la petite vérole, mais combien sympathique et bienveillant. Il aimait beaucoup les jeunes, et nous, nous sentions que nous avions en lui un professeur dévoué.

Le Frère en charge de la première classe se nommait Orsini. C'était son premier séjour à Ottawa. Il ne dépassait pas la trentaine. Son expression mobile, vive, enjouée, animait des traits frais et vermeils. Un souvenir qui m'est resté de lui, car il avait frappé mon imagination juvénile, c'était sa connaissance presque magique des chiffres exprimés par le calcul rapide. Aujourd'hui, cette formule, ce procédé, nous sont connus, mais alors, nous en étions fort surpris, émerveillés.

Le maitre de la deuxième classe avait un nom que nous n'avons jamais pu bien saisir. Est-ce qu'par un effet de la malice des élèves nous avions déformé son nom qui aurait bien pu être Chisholm? Entre nous, nous l'appelions "Chase-him" (Cours-après!) Nous le craignions pour une chose: s'il se commettait une infraction aux règlements de la classe, quelque espièglerie, surtout quand il avait le dos tourné et que le coupable ne se déclarait pas, "Chase-him" allait à son pupitre, levait le couvercle, regardait à l'intérieur, puis, promenant un regard scrutateur sur nous, disait enfin: "Un tel!". Il frappait toujours juste et cela nous confondait.

Le Frère Patrick était le garde-magasin.

Ce fut là le personnel au début de l'Académie.

Je ne me rappelle que quelques noms de mes confrères anglais de l'Académie d'alors: Charles Murphy, plus tard ministre dans le cabinet Laurier; O'Gara, dont le père fut magistrat à Ottawa; Georges Ward, fils d'un avocat; Mansfield, d'un hôtelier à New-Edinburgh, etc. Des Canadiens: Hector Laperrière, Napoléon Mathé, Théophile Roy, Elisée Noël et moi.

Ces notes très brèves de mes réminiscences d'ancien élève de l'Académie, seront peut-être de quelque intérêt aux moins anciens.

L'école Notre-Dame qui a précédé l'Académie est maintenant la propriété des Frères. C'est dans cet immeuble imposant de pierre que furent fondés jadis la Société Saint-Jean-Baptiste et notre Institut Canadien, ainsi que je l'ai déjà raconté dans le "Droit". Si l'on fête l'anniversaire de la fondation de l'Académie, on permettrait peut être de commémorer en même temps l'origine de ces deux sociétés nationales par la pose d'une plaque rue Sussex, sur la façade de l'Académie, et ce, avec la coopération des membres de la St-Jean-Baptiste et de l'Institut. Ce serait une occasion opportune d'une belle manifestation de la part de nos Canadiens français d'Ottawa! Fêter l'Académie La Salle, la St-Jean-Baptiste et l'Institut!!

REGIS ROY.

DÉCÈS DE MME A. MONTPETIT

(De notre correspondant)

ALEXANDRIA, Ont., 19. — Nous regrettons d'apprendre la mort de Mme Adélard Montpetit, décédée le 12 mars à l'âge de 75 ans et deux mois. Elle était la fille de M. et Mme Simon Leblanc. Le service eut lieu lundi à neuf heures à l'église du Sacré-Coeur, d'Alexandria, et l'inhumation se fit au cimetière de l'endroit. Le service fut chanté par le neveu de la défunte, l'abbé J.-Henri Lauzon, de Montréal, assisté des abbés J.-P. Cossette et J.-L. Lafontaine, de cette paroisse.

Feu Mme Montpetit laisse pour la pleurer deux fils, Arthur et Xyste; trois filles, Maria, Mme Adélard Legault (Aldéa), et Mme Jean-Baptiste Brunet (Lauria); trois frères, MM. Adolphus, Léandre et Henri Leblanc; cinq soeurs, Mesdames Raphaël Deguire, J. Laferrière, Albert Leroux, Adolbert Lauzon et Julien Campeau.

Offrandes de messes. — M. l'abbé J.-Henri Lauzon, trois messes basses; Xyste Montpetit, une messe; Mlle Maria Montpetit, une grand'messe et trois messes basses; Mme Jean-Baptiste Brunet, une grand'messe; M. et Mme Jérémie Poirier, une messe; congrégation des Dames de Ste-Anne, une messe; ligue du Sacré-Coeur, une messe.

Bouquets spirituels. — M. et Mme Adélard Périard et sa famille; la famille de M. Léo Ouellette.

La famille remercie toutes les personnes qui lui ont témoigné de la sympathie.

Lucien MASSE, C.P.A. Donat VIENS, S.F.A.E.
Lucien Massé & Compagnie
COMPTABLES - VÉRIFICATEURS - SYNDICS
Chambres 202-203, 129, rue Principale - Hull
Chambre: 120, 368, rue Dalhousie - Ottawa

ANNONCES ÉCONOMIQUES

LES ANNONCES CLASSEES DU "DROIT" SONT ECONOMIQUES, PARCE QU'ELLES COUTENT PEU; ECONOMIQUES, PARCE QU'ELLES SONT PROFITABLES TOUJOURS; ECONOMIQUES ENFIN, PARCE QU'ELLES VOUS EPARGNENT DU TEMPS, DES PAS ET DES DEMARCHES INUTILES . . .

APPELEZ: 6 - 0514

Cartes Professionnelles

MEDECINS

Dr PHILIPPE BELANGER, 74 r. Laurier-est. Spécialité. Chirurgie. Consultations 2 à 4 h. et 7 à 8 h. p.m. Tél. 6-0468

DR De HAITRE, des hôpitaux de Paris. 161, r Stewart. Spécialités: Chirurgie. Maladie des femmes. Maladie des organes genito-urinaires. Consultations 2 à 4 h. 30 et 7 à 8 h. 30 p.m. Tél. 6-0063.

Dr A. DROUIN, 197, r. Rideau Spécialité, Yeux, Oreilles, Nez. Gorge. Consultations, 2 à 5 h. et 7 à 8 h. p.m. Tél. 6-4789.

Dr EUGENE GAULIN, Urologie. Consultations, 1 à 3 et 7 à 8 p.m. 545, avenue King-Edward. Tél.: 6-0457.

Dr J.-M. LAFRAMBOISE, M.B., M.D., M.C. Médecin et chirurgien, 692, rue St-Patrice. Consultations 1 à 3 et 6 à 8 p.m. Examens rayon-X sur rendez-vous. Tél.: 6-0159.

Dr J.-LEO LALONDE, Médecine, Maternité, Chirurgie, Rayon-X. Consultations, 1 à 3 h. p.m. et 7 à 8 h. p.m. 167, boulevard St-Joseph. Tél. 3-1747.

Dr J.-L. LAMY, 221, r. Stewart. Spécialité. Chirurgie. Consultations, 2 à 4 h. et 7 à 8 h. p.m. Tél. 6-1818.

Dr L.-P. MANTHA (des hôpitaux de Paris), Médecine. Spécialités, **Coeur, Estomac, Poumons.** 333, rue Besserer. Consultations, 1 à 3 h. et 5 à 6 h. 30.

Dr E. PERRAS, 192, rue Principale, Hull. Tél. 2-6754. Spécialité: Rayon-X au bureau privé. Diagnostic et traitement. Consultations, 1 à 4 h. p.m. et de 7 à 8 h. p.m.

Dr J.-M. RAVARY — Yeux, nez et gorge. 433, rue Rideau. Tél. 6-1435.

Dr DAMIEN ST-PIERRE, Edifice Transportation. Spécialité: électricité médicale. Maladies des femmes (non-opératoires). Diathermie-rayons-Ultra-violets. Tél. 6-2300.

Dr R.-E. VALIN, 165, av. Laurier-Est. Spécialité: Chirurgie exclusivement. Consultations, 1 à 3 h. p.m. et sur Rendez-vous.

Dr HORACE VIAU, 473, rue Rideau. Spécialité: Maladie des enfants exclusivement. Consultation 1 à 4 h.; 7 à 8 h. Tél. 6-0489.

AVOCATS

AUGUSTE LEMIEUX, C. R. Avocat Ontario-Québec, 18 rue Rideau. Tél. 2-7563.

ARPENTEURS

LOUIS MIGNAULT, arpenteur-géomètre, 93, rue Maisonneuve. Hull, P.Q. Tél. 2-7414.

Naturopathie

J.-U. DUPONT, N.D. Spécialiste gradué. Méthodes naturelles aidant à conserver ou à reconquérir la santé. Pas de médicaments. Pas d'opérations. Causerie à CKCH, samedi soir, à 9 heures 30. 3, Kent, Hull. Tél. 2-5923. 1302-107

On demande 14

OR, ARGENT, bijoux, dents en or, vieilles montres en or, diamants, etc. Les plus hauts prix. 193, rue Sparks, Chambre 201. 14

STENOGRAPHE bilingue, avec expérience. Travail étude notaire, à Noranda. Pertez application Frédérick Hébert, Château Laurier, pour entrevue dimanche soir, lundi matin. 14

Servantes demandées 15

POUR ouvrage général, devra coucher chez elle. Références exigées. 161, avenue Laurier-Est, Ottawa. 366-15-66

POUR ouvrage général, à 2 milles de la ville. $3.00 par semaine. Ecrire casier 16, Le Droit. 363-15-64

P LADELPHA D.S.C.

Spécialiste pour toutes les maladies des pieds.

100, rue Metcalfe - Tél: 2-9881

Ouvrage en Feuilles Métalliques
VENTILATION
Toitures dans toutes ses branches
J. R. DOUGLAS, Ltd.
260, rue Slater Tél. 2-1536
Nous donnons un prompt service.

Toits Réparés
les ouvrages en feuilles de métal. Nous réparons les toits et exécutons
J. D. Sanderson Co.
575, rue McLeod — Tél: 8-3125

Remerciements 2

MELOCHE. — La famille Meloche désire remercier bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, cartes de sympathie, visites ou assistance aux funérailles. 376-2-65

In Memoriam 7

CHABOT. — En ce 19e jour de mars, nous aimons à rappeler aux parents et amis du cher disparu, M. J.-Ernest Chabot, qu'un service anniversaire sera chanté à la Basilique, le 21 mars, à 7 heures 30 a.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. — Son épouse et sa fille. 41773-7-65

Service anniversaire 9

CASAULT. — Le service anniversaire de Madame Esther-Alain Casault, sera chanté en l'église du Sacré-Coeur, lundi, le 21 courant, à 8 heures a.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 41501-9-65

MAJOR. — Mardi le 22 mars 1938, à 7 heures 30 a.m., à la Basilique d'Ottawa, aura lieu un service anniversaire pour le repos de l'âme d'Armand Major, fils bien-aimé de M. et Madame Mazenod Major. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 41700-9-65

Monuments

LES Monuments J.-P. Laurin sont reconnus supérieurs et les moins chers, érigés partout en Canada. Choix de Cartes Mortuaires gravées ou imprimées. Tél. 6-0612, 95, rue Georges, Ottawa.

Directeurs de funérailles

COMPAGNIE FUNERAIRE RACINE, LTEE, 127, rue Georges, Ottawa. Tél. 6-0650.

Perdu-trouvé 13

$15, PORTE-MONNAIE, brun, clef. Retournez 97, rue Frontenac, Hull. Récompense. 41831-13-65

Agents demandés 18

SI vous êtes intéressé en une bonne proposition de vente, adressez-vous à 133, rue Sparks, Chambre 1, R.-R. Thébarge. Commission. 18

Emplois demandés 19

FROMAGER, diplômé, désire emploi, ou louer fromagerie, pour saison 1938. Léo Lamesse, St-Albert, Ont. 41829-19-69

Position vacante 36

HOMMES ambitieux, 18 ans et plus, pour apprendre la profession de détective, par correspondance. Pour informations, écrivez à Maurice-L. Julien, Bte 25, Station T, Montréal. 139-36-28

A louer 38

CUISINE meublée, sofa-lit, électricité payée, $2.25 par semaine. 36 Langevin, Hull. 356-38-65

CHAMBRE et cuisine, chauffées, éclairées, entrée privée, décorées à neuf. 25 St-Joseph, Ottawa. 358-38-65

BUREAUX, au nouvel immeuble du journal "Le Droit", pour avocats, médecins, dentistes, agents d'assurances, agence de perception. S'adresser au "Droit". 98, rue Georges, 6-0514. 38

CHAMBRE avec balcon. S'adresser 183, rue Wilbrod. 41661-38-65

PETIT logis, propre, 1er mai, pas d'enfants. S'adresser, 92, rue St-Henri, Hull. 2-8038. 41744-38-66

COTE de maison, 6 pièces, centre de la ville, $12. 2-7573. Magasin Coulombe, 107, rue Du Pont. 38

WRIGHTVILLE — logis 6 pièces, $12.00. S'adresser, 281 Notre-Dame, Hull. 47760-38-66

GRANDE chambre. S'adresser, 45 Maisonneuve, Hull. 41515-38-64

PLAIN-PIED, de 3 chambres, $15 par mois, libre pour 1er mai. Tél. 6-5232. 367-38-65

DUPLEX, 5 pièces, moderne, balcon, équipement électrique. 148 King-Edward. 3-1448. 373-38-65

DUPLEX, chauffé, fraichement décoré, plancher bois franc, accessoires électriques, 7 chambres, balcon. 6-7040. 375-38-65

DUPLEX: 4 et 5 chambres, chemin Marier, $18 et $20. C. Pothier et Fils. 6-0858. 38

HAUT de duplex, balcon, 3 chambres, bain, chauffé, prix raisonnable. 8-2030-J. 41788-38-65

Appartements à louer 39

LOGIS, chauffé, 3 pièces, 2e étage, pas d'enfants. 110, rue Principale, Hull. 370-39-66

APPARTEMENT confortable, 8 pièces, très bien éclairé, rue Du Pont, Hull, P.Q., s'adresser à Capital Trust Corporation Ltée, 10, rue Metcalfe, Ottawa, Ont. 39

CINQ pièces, pas chauffées, possession immédiate, 49, rue Clarence. 39

CHAUFFE, 3 chambres à coucher, salon, salle à dîner, boudoir, chambre de bain, cuisine avec poêle électrique, en avant ou en arrière. 109, rue Du Pont. 39-66

APPARTEMENT meublé, chauffé, 3 pièces. 61, Frontenac, Hull. Tél. 2-5995. 1433-39

5 CHAMBRES, $32. 350 St-André, Ottawa. 241-39-47

BELLE localité, près église, eau chaude, poêle électrique, etc. S'adresser, 5 Alex, Appt. 2, Wrightville. 2-5444. 41030-39

A vendre ou à louer 101

PROPRIETE située, 329, rue Montcalm, Wrightville, garage, et poulailler, près église et tramways. Vendra pour prix de l'évaluation. 329, rue Montcalm, Hull. 330-101

A vendre 25

AMEUBLEMENT neuf, chesterfield, 6 morceaux, valeur $79. Prix de la manufacture, $59. Cecil Leach, Co., 712, rue Somerset-Ouest. Tél.: 8-1463. 25

AVEC triple achat de chesterfield, salle à dîner, chambre à coucher, nous donnons gratuitement 1 set de salle à déjeuner, six morceaux. Cecil Leach, Co., 712, rue Somerset-Ouest. Tél.: 8-1463. 25

SEULEMENT quatre nouveaux mobiliers chesterfield, à bon marché. 781½, Bank. 7-0233.

LAVEUSES électriques usagées, Connor et Easy, $10 et plus. 91, r. Wellington, Hull. 25

PIANOS. Bons instruments pour l'étude. Doivent être vendus immédiatement, Williams, $55; Nordheimer, $60; Williams, $69; Standard, $75; Palmer, $85; Orme, $90. Conditions à débattre pour plusieurs autres. Orme Limited, 175 rue Sparks.

FOURNAISES à eau chaude, usagée; radiateurs; tuyaux; soupapes; ajustages; éviers. A. Palmer, 173 rue Booth, 8-0641. 25

$10.00 AUBAINES EXTRAORDINAIRES en balayeuses électriques. S'adresser à 101 du Pont, signalez 2-4353. 25

RESTAURANT, avec petit logis, confortable, bon marché, bonne place d'affaires. Cause, maladie, coin Wilton et Crescent. 3-0593. 41645-25-66

PARURE de vison, hermine, manteau "Seal" Hudson, manteau et costume noirs. 122, rue Hôtel-de-Ville, Appt. 2. 368-25-66

VITRINE show-case, 5½ x 3½. Tél. 2-5116. 369-25-66

NOUS nous spécialisons maintenant dans le frappage, l'encollage, la réparation et l'équilibrage des scies circulaires et scies à fendre. Tout l'ouvrage est sous la surveillance d'un expert ci-devant de chez J. A. Fraser and Sons. Aussi un assortiment complet de scies nouvelles et usagées de tous genres en magasin. Chemin Bayview, M. Zagerman & Co. Ltd. 8-6679. 25

FERME, à Blackburn, Ont., à 5 milles de l'Eglise et de Cyrville, 75 acres, 40 à 50 acres cultivables, composée de terre forte, noire et jaune. Le terrain est semblable à celui de Cyrville. Il y a en construction une maison. Canton de Gloucester, 5e concession, Lot No 8. S'adresser, Joseph Martel, 45 Kent, Hull, entre 8 et 9 heures p.m. A bonne condition à acheteur recommandé. 374-25

CHESTERFIELD, bonne condition, $25; set rotin, $5; table carrée, $5; bureau, $5; divannette comme neuve, 3 morceaux, avec matelats, neuf, $25. H.-R. Paquin, 93 du Pont. 25

200 ACRES de terre, à vendre ou à échanger; électricité et téléphone; achat facultatif des instruments et des animaux. Ecrire case 12, "Le Droit".

Maisons à louer 41

KING-EDWARD, central, brique, 6 pièces, $25; 123 Foward, $18. 6-0985. 41634-41

DE 6 pièces, $18 par mois. S'adresser, 43 Chauveau, Wrightville. 341-41-65

MODERNE, 7 pièces, bon fi ge, bon système de chauffage. S'adresser, 248 Chemin Marier. Tél. 6-5636. 210-41-70

7 PIECES, plancher bois franc, bon filage, $25 par mois. 547½ Rideau. 41743-41-65

Automobiles 54

PARTIES USAGEES d'autos. Vitre de porte installée. Ressorts remis en condition. Spratts, 12, r. Chamberlain. Tél. 2-3266. 54

PARTIES D'AUTOS, autos usagés achetés pour mise en pièces, pneus, batteries. Baker Bros., 3, rue Duke. Tél. 2-7393.

GRAHAM, seul vendeur autorisé à Ottawa, Sherwood Motors, 214, Catherine. 2-2491.

1929, PLYMOUTH, coupé, permis d'Ontario. $85. Paquin Motors, 111, Murray.

1932, FORD, coach, 4 cylindres, en bon état, pneus comme neufs. $295. Paquin Motors, 111, Murray.

1931, GRAHAM, sedan. Avec la roue libre. Permis de 1938. Seulement $245. Paquin Motors, 111, Murray.

1934, CHEVROLET, Master 6, coach de luxe, malle à même, chaufferette. $495. Paquin Motors, rue Rideau.

1930, GRAHAM, routière spécial, 6 roues. Bon état. Nouvellement peinturé. $245. Service Carrière, Rideau et Chapel.

POUR chars usagés voyez Laval Motor Sales. 71, rue Laval, Hull. 54

Fourures 58

FOURRURES de distinction, remodelage de manteaux, estimés. Blondeau, 92, Queen. 2-6785. 58

Combustible 74

SLABS, bois mou, 25 ou plus la corde; slabs bois franc, $7.50; bois mou voyage coupé $2; bloc bois franc, voyage $2.50. L. Arvisais, 278, Maisonneuve, Hull. Tél. 2-8584. 74

SLABS bois franc, $7.00; slabs bois mou, $5; bois mou coupé, le voyage $2. W. Arvisais, 258, Maisonneuve, Hull. Tél. 2-8004. 74

BOIS FRANC $8.00 — Slabs bois franc $7.00. — Grosses slabs de pin $5.50. A. Vadeboncoeur, 2-5545. 74

CHARBON, BOIS, COKE. Bas prix, meilleure qualité. McAuliffe-Grimes Company 161, Echo Drive.

BOIS SEC mélangé, 4 pieds, $6.50 — 107 Jeanne D'Arc. — 2-4164. 74

SLABS de bois franc, $7 la corde; érable, $7.50; au voyage $2. — 7-0409. 74

BOIS de moulin, $4.50; slabs de pruche, $5.50, au voyage $1.50. — 7-0409. 74

ERABLE, 3 pieds ½, $8; grosse slab, 4 pieds, $5. J. Sarrazin, 125 rue St-Jacques, Hull. 2-4943. 74

BOIS corde, mélangé, $4.50; slab de pin, $5.00; slab de pruche, $6.00; gros voyage, $2.00. Amyot, Hull. 2-8637. 74

CARTES D'AFFAIRES

DACTYLOGRAPHES

NOUS vendons, réparons, louons toutes les marques. Underwood, Elliott, Fisher Ltd., 203, r. Queen.

Avis 48

MLLE CHARLEBOIS, 83½ Champlain; Etoffes pour vêtements de printemps, laines, bas, fils à tricot, broderie, couture; silkine, etc. 44

OUVERTURE d'un nouveau concours. Cartes en vente. Madame Gaulin. Nouvelle adresse, 85, rue Du Pont. 48-69

Hôpital

MATERNITE privée, invalide et convalescents, 62, Rideau Terrace, Tél. 6-0290.

Personnel 75

PERMANENTE $1.00. Salon de Beauté Girard. 277, rue Dalhousie. Tél. 6-3290. 75

APPRENEZ le métier de barbier; demoiselles apprenez la coiffure. Ecole brevetée par le gouvernement, 292, Dalhousie. 75

LES KOLDKAPS conjurent les refroidissements en quelques heures. Pharmacie Denman. 6-4609. 75

NOUS achetons et vendons tout, nous payons comptant. Dominion Auction Co., 278, Bank. 2-0121. 75

Radios 81

EUGENE LAJOIE — Réparation de radio à domicile, ouvrage garanti. Tél. 2-1468. 81

ECONOMISEZ, faites réparer votre radio à Zenith Radio Service, 135, r. Principale. Tél. 3-1224. 81

Divers 100

NOUS payons les plus hauts prix, pour fer, métaux, matériaux de construction, etc. S'adresser, 27 Lett. Tél. 8-6552-J.

Les annonces vous disent où et comment acheter.

AUTOMOBILES

Achetez en toute confiance

1935, Sedan de luxe FORD
1935, Coupé WILLYS
1932, Coupé DODGE
1934, Coach Master CHEVROLET
1936, Sedan TERRAPLANE
1935, Sedan HUDSON 6
1933, Sedan CHEVROLET
1931, Tudor FORD

Conditions - Echanges

CARLETON MOTOR SALES
LIMITED
Rue Bank, près Ave Carling
Tél: 7-0086

CHEZ
PINKS Ltd.
tous les jours sont des jours d'aubaine — parce que "là où les ventes sont nombreuses, les prix sont bas".

1928, Sedan ESSEX	$89
1930, Coupé CHEVROLET	$166
1929, Sedan BUICK	$123
1929, Sedan DURANT,	$128
1929, Coupé PONTIAC,	$159
1932, Sedan ROCKNE,	$391
1936, Tudor FORD	$625
1936, Sedan BUICK	$949

1937, Sedan de luxe Master CHEVROLET. N'a roulé que 5,500 milles. Porte la garantie d'un auto neuf.

$888

PINKS
244, rue Sparks
Tél: 2 - 7540

HOMME DEMANDÉ

Vendeur d'automobiles possédant aptitudes pour la vente d'autos neufs ou usagés des meilleures marques. Bonne position pour homme voulu.

WAVERLEY MOTORS
146, rue Albert Tél. 2-2755

SOLDE d'AUTOS USAGÉS

à des Prix très Réduits

VOICI UNE EXCELLENTE OCCASION POUR ACHETER UN AUTO USAGE D'UNE BELLE VALEUR. CHOIX DANS TOUTES LES MARQUES ET MODELES.

Chaque AUTO une AUBAINE

VOTRE AUTO ACTUEL ACCEPTE EN ECHANGE
VERSEMENT MINIME A COMPTE ET CONDITIONS FACILES

GATINEAU MOTORS Reg'd.
3, RUE LAVAL, HULL TEL. 2-0444

BUILDERS BETTER SALES SERVICE LTD.
531, rue Sussex, Ottawa — Tél: Rideau 2332
FERRONNERIE GENERALE — MATERIAUX
POUR CONSTRUCTEURS

ARTICLES A VENDRE ARTICLES A VENDRE

Asbeste - Rock Wool
"Couverture de bouilloires et de tuyaux"— "Isolement de maison"
Insulation Products
Cliff Hind, Prop.
365, rue Sparks Signalez 2-0334
"ON S'EMPRESSERA DE VOUS FAIRE UNE ESTIMATION"

1935
SEDAN DODGE
$540
1931
SEDAN ESSEX
Six roues
$265
OTTAWA MOTOR SALES
LIMITED
2—Salles d'Etalage—2
479, rue Bank Tél. 2-3717
341, rue Queen Tél. 2-1274

PRÊTS de $50 à $500
Sur meubles de ménage avec la signature du mari et de la femme seulement.
Remboursements mensuels
Taux raisonnables
La Cie des Prêts & Finance Industrielle
Chambre 102 — 48, rue Rideau
Téléphone: 6-3700

"Regarde Albert, c'est LE DROIT . . . Il y a des aubaines extraordinaires chez X . . . jeudi matin! Faudra y aller.

LEGENDE ZOULOUE.

LE LIÈVRE ATTRAPÉ

Au temps jadis, il arriva un certain soir, une aventure peu ordinaire aux habitants d'un kraal du Zoulouland.

Comme ils s'étaient réunis sur la place du village pour danser et se divertir, la lune perça le rideau de nuages derrière lequel elle avait sommeillé, ouvrit la bouche, et laissa tomber sur la terre un objet inconnu qui, d'abord, ne fut qu'un point noir; mais ensuite, ayant touché le sol sans en paraître le moindrement endolori, cet objet ressembla assez à une caricature d'homme pourvu de longues oreilles d'âne.

C'était le diabolique Goup dont les Zoulous d'aujourd'hui se souviennent encore.

Les indigènes qui assistèrent à son arrivée sur terre, lui demandèrent qui il était, d'où il venait, et comment il comptait gagner sa vie. Sans aucune honte, Goup leur avoua cyniquement qu'il avait été chassé de la Lune parce qu'il avait commis trop de larcins. La Lune est, paraît-il, un pays où les voleurs sont vus d'un mauvais oeil.

Voleurs eux-mêmes par essence les Zoulous du kraal ne trouvèrent pas le cas pendable, et jugeant que le nouvel arrivant pourrait leur être de grande utilité, ils lui octroyèrent de suite le droit de cité. Puis, ils lui confièrent la garde de leurs troupeaux de buffles, ce qui ne les empêcha pas de le surveiller en cachette.

Les pauvres!... Ils s'aperçurent bientôt que si leurs bestiaux rentraient au complet, les provisions emmagasinées dans leurs cases diminuaient à vue d'oeil, à croire que les sauterelles étaient passées par là.

Ce ne pouvaient pas être les singes qui commettaient ces larcins. Depuis longtemps, les indigènes les avaient éloignés et rejetés dans la forêt. Ce n'était pas non plus les termites; il n'y en avait pas dans le pays. Goup non plus, puisqu'ils le surveillaient.

Et pourtant ces soustractions ne se produisaient que depuis l'arrivée de l'Homme-de-la-Lune, comme ils appelaient le nouveau-venu.

Ayant été consultés, les Anciens du village conseillèrent fort judicieusement aux indigènes de surveiller un peu moins leurs troupeaux puisque l'Homme-de-la-Lune était payé pour cette besogne, et de veiller un peu plus sur la porte de leurs cases, ce qu'ils firent.

Mais les braves Zoulous n'aperçurent rien d'insolite, au cours de leurs factions, sinon une espèce de lièvre monstrueux qui venait presque toutes les nuits sans lune.

La surveillance fut renforcée et les indigènes se convainquirent que c'était bien cet animal fantastique qui dérobait leurs provisions.

Un soir, pris sur le fait, le voleur s'enfuit dans la brousse sans lâcher son butin. Les Zoulous voulurent lui donner la chasse, mais il détala comme... un lièvre.

De nouvelles factions furent montées autour de Goup; il fut consciencieusement suivi minute par minute, et voici ce qu'apprirent les Zoulous.

Tous les soirs, à minuit, l'Homme-de-la-Lune sortait de sa hutte et, se changeant en lièvre, parcourait le kraal et se dirigeait vers les habitations dont il inventorié le contenu, dans la journée, avant de faire son choix. C'était donc bien Goup, l'auteur des vols nombreux dont étaient victimes les habitants du village depuis son arrivée.

A leur tour, ils résolurent de le prendre à son propre trébuchet.

S'ils l'avaient surpris plus tôt, ils auraient appris que, déguisé en lièvre, Goup portait sa patte sur l'objet de sa convoitise et que celui-ci venait de lui-même se coller à ce membre comme le fer à l'aimant, si bien que le gaillard n'avait plus qu'à s'en aller après avoir rempli son sac à sa fantaisie. Ce sac, cette peau de bouc, prenait alors un embonpoint tel qu'il frisait l'insolence.

Les habitants du kraal prirent un dernier parti. Ils surveillèrent d'abord Goup à l'état d'homme-de-la-Lune, et ils virent que sous cette forme, l'indélicat personnage ne dérobait jamais rien; tout au plus remarquèrent-ils que le quidam faisait de temps à autre une ample provision de glu et que ce devait être cette glu qui lui permettait de happer au passage les objets ou les provisions sur lesquels il avait jeté son dévolu.

Aussitôt les indigènes assemblèrent un nouveau conseil des Anciens. Devait-on démasquer Goup en plein jour? quand il était occupé à la garde des troupeaux?

— Non, fut-il répondu à l'unanimité. Le fripon aurait nié avec d'autant plus d'audace qu'on avait rien à lui reprocher lorsqu'il avait sa forme humaine. Il n'avait jamais volé le moindre boeuf et il soignait tout particulièrement les veaux quand les buffonnes n'y pouvaient suffire.

Devait-on le prendre alors la nuit, sous sa forme de lièvre?

— Pas davantage, répondit l'aéropage, car s'il n'a encore rien pris, on ne pourra pas lui reprocher d'être lièvre. Ce n'est pas un crime puni par la loi.

— Et si nous attendons qu'il ait pris quelque chose, objecta un vieillard, non sans raison, il détalera comme à son habitude et nous ne pourrons jamais l'atteindre, même avec nos sagaies.

— Alors, que faire? répondit l'autre vieillard, nous ne pouvons pourtant pas nous laisser voler éternellement par cet Homme-de-la-Lune qui se joue de nous et que nous devrions renvoyer à cet astre qui l'a justement vomi.

Devant l'irrésolution des Anciens, les indigènes murmuraient.

Bien qu'ils fussent eux-mêmes des voleurs fieffés, ils n'avaient jamais osé larronner avec une telle maestria; ils en étaient jaloux et offusqués à la fois.

Il fallait cependant chasser cet indésirable.

Quelques notables suggérèrent, timidement, il est vrai, qu'il vaudrait peut-être mieux lui demander des leçons. Avec un pareil maître que de prouesses n'accompliraient-on pas?

— Et pourquoi pas, appuyèrent quelques-uns que n'étouffaient vraisemblablement pas les préjugés.

Devant les murmures de l'assistance, les Anciens prirent enfin une résolution. Par un reste de pudeur, la majorité refusa de demander des leçons au larron et décida de se saisir de Goup, sous sa forme de lièvre, parce qu'il serait certainement moins dangereux.

Mais pour cela, il fallait ruser, car on pouvait avoir affaire à un sorcier et il est peu prudent de s'attaquer à cette corporation.

Aussi, les Zoulous n'allèrent-ils pas plus loin cette fois-là.

Au cours d'un nouveau conseil tenu secrètement, un vieillard opina:

— Laissez-moi faire, amis, je veux employer un moyen que je crois bon; s'il ne réussit pas, vous pourrez toujours en proposer un autre.

A l'unanimité, pleins pouvoirs furent donnés à cet ancêtre qui s'embusque dans une hutte sous laquelle on avait, pendant le jour, emmagasiné une très grande quantité de mil en ayant bien soin d'en avertir Goup.

Comme il se faisait dans les minuit, l'Homme-de-la-Lune parut, sa patte enduite de glu ainsi qu'à l'accoutumée, ce qui l'obligea de boiter, puis, ne voyant rien d'inquiétant dans les alentours, il plongea à plusieurs reprises la patte coupable dans les sacs et la retira chargée de grains de mil qu'il mit aussitôt dans sa peau de bouc.

Dès qu'il eût jugé sa récolte suffisante (Goup n'était pas insatiable) et se releva et disparut.

— Bon, dit le vieillard, nous saurons demain.

Effectivement, le lendemain, l'ancêtre s'en fut trouver le fripon au milieu de ses buffles qu'il gardait et lui dit, sur un ton confidentiel:

— Ami Goup, figure-toi que j'ai vu hier soir la chose la plus merveilleuse du monde, une chose que je ne raconterai à personne parce qu'on ne me croirait pas... Mais toi, un Homme-de-la-Lune, qui sait tant de tours, tu me comprendras. Ecoute donc...

— Où voulez-vous en venir, vénérable grand-père?

— A ceci, camarade. Le lièvre qu'on dit si malin, aurait bien besoin de mes leçons.

— Comment cela? demanda Goup vexé et légèrement inquiet.

— J'ai vu ce lièvre tremper sa patte dans la glu pour ramasser du mil. Evidemment, ce n'est pas bête, mais je suis certain qu'il se donne beaucoup de mal pour le résultat qu'il obtient... Tandis que s'il trempaient ses deux pattes... Même à sa place, si j'étais ce lièvre, je tremperais mes quatre pattes, ce qui me permettrait d'emporter quatre fois plus de mil.

Visiblement intéressé, Goup écoutait le vieillard en silence.

Celui-ci ajouta d'ailleurs d'un air bonhomme:

Enfin, les lièvres ne sont pas des hommes, et nous ne pouvons raisonnablement leur demander d'avoir autant d'intelligence que nous autres Zoulous, n'est-ce pas, camarade?

Afin d'endormir la défiance de l'Homme-de-la-Lune, l'ancêtre raconta encore quelques potins du kraal, potins sans importance comme on le peut penser, puis il s'en alla tout doucettement, en suçant philosophiquement une tige de sorgho.

Le soir même, un peu avant minuit, le vieux diplomate s'en fut de nouveau s'embusquer dans la hutte où il avait guette Goup la veille; dès que parut l'Homme-de-la-Lune métamorphosé en lièvre, il le regarda de tous ses yeux, anxieux de savoir si son traquenard allait réussir.

Cependant, Goup évoluait difficilement.

Ayant sottement suivi les conseils de l'artificieux vieillard, il avait trempé ses quatre pattes dans la glu et chacun de ses pas faisait corps avec le sol. Le vieillard bondit alors de sa cachette et déroulant une couverture, il la projeta comme un épervier sur le lièvre qui fut capturé sans aucune difficulté, ignorant le piège dans lequel on l'avait fait tomber, maudissant le sort et l'imbécile qui lui avait conseillé d'engluer ses quatre pattes.

Traîné ensuite devant l'aéropage, Goup qui avait repris sa forme humaine, fut jugé; quelques Anciens demandèrent sa mort; d'autres, au contraire, lui demandèrent le secret de ses métamorphoses pour en user à leur tour. Mais la majorité lui mendia des leçons de vol et lui promit la vie sauve.

La légende n'en dit pas plus long et c'est grand dommage, car on aurait aimé à être fixé sur le sort d'un héros aussi magnifique.

Cependant, nous sommes autorisés à penser que le parti qui lui demandait des leçons dut l'emporter car l'Afrique du Sud ne connut jamais d'aussi nombreux chenapans et de fripons émérites que les conquêtes anglaises, bien entendu, car depuis ils se sont civilisés, au contact de nos amis britanniques.

Roland MONTCLAVEL

Vente ou échange de propriétés, d'articles, etc., tout cela s'opère facilement au moyen d'une annonce classée dans le "Droit".